



ORDRE DES
TECHNOLOGUES PROFESSIONNELS
DU QUÉBEC

CAPERN – 014M
C.P. – PL 77
Institut de
technologie
agroalimentaire

PAR COURRIEL

Le 14 janvier 2021

Madame Carolyne Paquette
Secrétaire
Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles
Édifice Pamphile-Le May
1035, rue des Parlementaires, 3^e étage
Québec (Québec) G1A 1A3
Courriel : capern@assnat.qc.ca

**Objet : Commentaires à l'intention de la commission parlementaire du projet de loi
n° 77 sur l'Institut de technologie agroalimentaire du Québec**

Madame,

L'Ordre des technologues professionnels du Québec (OTPQ) souhaiterait soumettre à la Commission parlementaire chargée d'étudier le projet de loi n° 77, *Loi sur l'Institut de technologie agroalimentaire du Québec*, les commentaires suivants.

L'OTPQ regroupe plus de 3 600 membres dans plus de 65 secteurs d'activités au Québec et notamment dans le secteur agroalimentaire. Le mandat de l'OTPQ est d'encadrer l'exercice de la profession de technologue en sciences appliquées dans l'intérêt public.

L'OTPQ reconnaît déjà plusieurs diplômes de l'Institut de technologie agroalimentaire (ITA) dont les suivants :

- Gestion et technologies d'entreprise agricole ;
- Technologie des productions animales ;
- Technologie de la production horticole agroenvironnementale ;
- Technologie des procédés et de la qualité des aliments ;
- Technologie du génie agromécanique.

Tous ces finissants reconnus par l'OTPQ peuvent alors accéder au système professionnel québécois et ainsi contribuer au mandat confié par le législateur à l'Ordre, soit la protection du public.

Un des éléments du succès des programmes de formations dispensés par l'ITA, repose sur la qualité et la multidisciplinarité des enseignants (agronomes, technologues, vétérinaires, biologistes pour ne mentionner que ceux-ci). Le domaine agroalimentaire peut compter sur plusieurs professionnels différents pour l'appuyer et pour relever les défis quotidiens d'une agriculture contemporaine. Il est donc primordial que les étudiants du domaine agroalimentaire soient en mesure de côtoyer ces différents professionnels parmi les enseignants qui les accompagneront pendant leur parcours collégial menant au diplôme d'études collégiales (DEC).

Dans ce contexte, l'OTPD encourage la mise à niveau proposée de l'Institut afin d'y intégrer plusieurs éléments d'une saine gouvernance contemporaine et efficace. Ce projet de loi permettra à l'Institut de poursuivre sa mission d'appui au développement agroalimentaire au Québec.

Un des changements importants résultant du projet de loi est l'instauration d'un conseil d'administration de 15 membres, dont le directeur général et le directeur des études. Parmi ce conseil d'administration, le projet de loi prévoit, sous la recommandation du ministre, 10 membres indépendants. C'est avec beaucoup de conviction que nous vous soumettons l'idée d'inclure des technologues professionnels (T.P.) du domaine agroalimentaire parmi ces membres indépendants.

Nous croyons que l'expertise développée par nos technologues professionnels contribuera de façon significative au mandat confié à ce conseil d'administration.

Nous vous offrons notre entière collaboration à l'identification desdits technologues pouvant siéger au conseil d'administration de l'Institut, auquel cas.

Je demeure disponible pour répondre à vos questions et vous prie d'agréer, Madame, l'expression de ma considération distinguée.



Laval Tremblay, T.P.
Président

CC : M. Vincent Giasson, président de l'ATA